

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

Les Taxes Spéciales

Les corporations religieuses, si elles étaient taxées comme les citoyens ordinaires, paieraient cette année \$26,677.82. Elles ne paieront pas un sou de cette somme et se plaignent

La campagne que l'on a entreprise contre le conseil municipal se continue dans les colonnes des journaux et du haut de la chaire.

Nous avons promis à nos lecteurs de répondre à cette campagne en les éclairant sur cette question. Nous croyons devoir commencer notre série d'articles en donnant d'abord l'évaluation municipale des biens appartenant aux diverses corporations religieuses. Nous croyons que cette information est nécessaire pour établir d'abord que les corporations religieuses ne sont pas aussi pauvres qu'on veut le laisser entendre en certains quartiers.

On nous dira que l'évaluation municipale n'indique pas les charges dont peuvent être grevées les propriétés; c'est vrai: nous savons qu'un homme peut être porté au rôle d'évaluation comme propriétaire d'un immeuble de cinq mille dollars sur lequel il peut y avoir quatre mille piastres d'hypothèques. Dans ce cas le propriétaire de l'immeuble n'est riche du chef de cette propriété que d'un millier de dollars.

Pour rendre justice aux corporations propriétaires de ces immeubles, nous nous sommes rendus au bureau d'enregistrement pour prendre connaissance des hypothèques dont peuvent être grevés ces immeubles.

Nous avons trouvé deux hypothèques spéciales: une au montant de \$20,000 sur les propriétés des Frères Maristes et une autre de \$1,000 sur les propriétés des Frères St-Vincent de Paul. Ces hypothèques ne sont pas des hypothèques comme les autres. Ces vingt et un mille dollars viennent des fameuses compagnies de prêt coopératif; les hypothèques que l'on constate sur ces propriétés ont été données tout simplement pour assurer que les propriétaires de ces immeubles continueront à effectuer les versements qu'ils sont tenus de faire en vertu des contrats qu'ils ont obtenus dans ces compagnies. En d'autres termes, les compagnies de prêt coopératif ont avancé vingt et un mille dollars à ces corporations religieuses, et ces corporations ont garanti par hypothèques de rembourser le capital ainsi obtenu à même les intérêts.

Ces hypothèques ne peuvent donc pas être assimilées à des garanties de dettes ordinaires.

Nous avons trouvé \$41,000 d'hypothèques pour garantir des emprunts ordinaires. Il y a en outre une hypothèque de \$60,000 sur les biens des Frères du Sacré-Cœur, mais cette hypothèque porte sur tous les biens que cette communauté possède dans la province et il nous est impossible d'établir la proportion afférente à leurs biens de Saint-Hyacinthe.

En fait, il n'apparaît que \$41,000 d'hypothèques réelles sur toutes les propriétés religieuses dont nous publions la liste et la valeur dans le tableau suivant qui a été extrait du rôle d'évaluation de la cité de Saint-Hyacinthe:

NO DU CADASTRE	NOM DU PROPRIÉTAIRE	VALEUR RÉELLE NON IMPOSABLE
685	La Congrégation Anglicane	\$ 4,000.00
679-p678	La Corporation du Séminaire de Saint-Hyacinthe d'Yamaska	500,000.00
p681	do do	8,000.00
680	do do	1,000.00
p681	Frères Maristes	1,000.00
p681	do	40,000.00
p681	Sœurs de la Présentation de Marie	5,000.00
p682	do do	225,000.00
p682	do do	100,000.00
p682-684	do do	2,200.00
p684	Frères St-Vincent de Paul	30,000.00
238	Ouvroir Ste-Geneviève	10,000.00
p683 etc	Frères du Sacré-Cœur	49,000.00
608	Congrégation Presbytérienne	11,000.00
557 etc	Sœurs de l'Hôtel-Dieu	5,000.00
567 etc	do	13,000.00
536	Sœurs de la Présentation de Marie	20,000.00
p550	La Corporation Episcopale C. R. de St-Hyacinthe	35,000.00
p550	do do	200,000.00
555-556	Sœurs de l'Hôtel-Dieu	260,000.00
704	Curé de Notre-Dame	5,250.00
702	Sœurs de l'Hôtel-Dieu	4,200.00
p346	Les Frères Prêcheurs	50,000.00
p346	L'Œuvre et Fabrique Notre-Dame	70,000.00
357 etc	Sœurs du Précieux-Sang	15,000.00
p347	Sœurs St-Joseph	55,000.00
p1084	Sœurs du Précieux-Sang	3,750.00
p1083	Sœurs St-Joseph	3,750.00
	Total	\$1,721,150.00

La valeur des propriétés des corporations religieuses telle que constatée au rôle d'évaluation est donc de \$1,721,150.00. Sur ces propriétés il n'apparaît au bureau d'enregistrement que \$41,000 d'hy-

pothèques réelles. On ne peut donc pas dire que les biens de ces corporations sont mis dans une position précaire par les charges qui les affectent.

La valeur estimée de la propriété immobilière imposée à Saint-Hyacinthe en 1914 est de \$3,358,580.00; la valeur des biens des corporations religieuses non-imposables est donc de cinquante et un pour cent environ de tous les biens imposables. Nous croyons que cette proportion est la plus forte de toute la province de Québec dans les villes de l'importance de Saint-Hyacinthe et dans celles qui sont plus peuplées.

On dit que Saint-Hyacinthe ne fait rien pour les communautés religieuses; demandons-nous pour aujourd'hui combien ces propriétés paieraient cette année de taxes si elles étaient imposées comme toute autre propriété pour fins scolaires et municipales.

Le taux de la taxe scolaire est de \$0.80 dans le cent piastres et celui de la taxe foncière de \$0.75, ce qui donne \$15.50 par mille dollars d'évaluation.

En imposant ce taux, qui est chargé à tous les citoyens ordinaires, sur les biens de ces corporations, le trésor municipal et scolaire percevrait chaque année la jolie somme de \$26,677.82.

Peut-on dire que la ville de Saint-Hyacinthe ne fait rien pour les corporations religieuses quand elle leur accorde un privilège qui leur économise \$26,677.82 par année?

Quels sont ceux qui ont à payer les sommes qui ne sont pas acquittées par les corporations religieuses si ce ne sont pas les citoyens de Saint-Hyacinthe?

Il y a une chose que l'on ne peut pas nier si l'on se donne la peine de réfléchir. C'est que les citoyens de Saint-Hyacinthe, qui sont les seuls à assumer les charges municipales de ces corporations sont loin d'être les seuls à bénéficier des avantages de ces corporations religieuses.

Prenons, par exemple, le cas du Séminaire. Il y a environ cinquante élèves dans cette maison d'éducation dont soixante-quinze à peine sont de la ville de Saint-Hyacinthe. Les citoyens de Saint-Hyacinthe, en consentant volontiers à porter à eux seuls cent pour cent des charges foncières lorsqu'ils ne bénéficient que pour quinze pour cent des avantages offerts par une corporation, peuvent-ils être traités de gens qui ne font rien pour aider leur séminaire?

Et remarquons bien que la ville, par sa nouvelle charte, ne demande pas d'imposer de charges générales. Ces corporations continueront comme par le passé à être exemptes de toutes ces taxes.

Tout ce que la ville a demandé et a obtenu c'est de pouvoir prélever des taxes spéciales pour l'éclairage, la construction et le maintien des égouts, des chemins, des pavages et des trottoirs. Et cela seulement sur les deux tiers des corporations religieuses puisqu'elle a consenti à exempter de ces cotisations spéciales l'Hôtel-Dieu, l'Ouvroir, la Cathédrale et l'Evêché.

Les charges que la ville peut imposer sur ces corporations si elle utilise tout son pouvoir d'imposition sont infimes comparées à celles payables par les citoyens ordinaires, et il nous semble que les corporations religieuses, si elles voulaient envisager la position sous son vrai jour, devraient plutôt féliciter le conseil municipal de leur avoir fait la générosité d'en exempter le tiers, que le blâmer de leur avoir demandé une contribution si minime pour le progrès de notre ville.

Après tout, notre ville, à en juger par la valeur de leurs propriétés seulement, a été loin de les ruiner; c'est le cas de le dire, même si leurs propriétaires persistent à vouloir faire croire que nous n'avons aidé en rien à leur développement en ne leur chargeant pas un sou de cotisations depuis qu'elles sont établies, et en construisant sans charge aucune les trottoirs, les égouts et les pavages qu'elles auraient payés argent sonnante partout ailleurs dans la province.

Singulière Mentalité.

Nous recevons d'un de nos concitoyens, ayant habité pendant plusieurs années une ville d'Ontario et revenu à Saint-Hyacinthe depuis quelque temps, la lettre suivante:

Monsieur le Rédacteur,

Me serait-il permis de relater un fait qui est arrivé à un de mes fils l'an dernier dans une ville d'Ontario que j'habitais depuis quatre ans? Il fera connaître la singulière mentalité de ceux qui paraissent vouloir étouffer la langue française dans la province sœur.

Mon fils, âgé de treize ans, fréquentait une école dans laquelle son professeur était un Irlandais. Dans un voyage que j'avais fait à Montréal, j'avais acheté des cahiers à écrire historiques dont la couverture contenait un tableau en couleurs représentant une victoire d'un général français; le texte était naturellement écrit en français. Mon fils avait apporté ce cahier à écrire à son école. Son professeur l'ayant vu, le lui prit rageusement des mains et déchira sous ses yeux cette couverture imprimée en français, en lui disant qu'il ne voulait plus lui en trouver de la sorte entre les mains.

C'est les yeux pleins de larmes que mon enfant me rapporta cette triste affaire au retour de l'école.

Ce fait ne mérite-t-il pas d'être signalé à l'attention du public pour faire connaître la mentalité d'une certaine catégorie de ceux qui font la guerre à la langue française dans la province d'Ontario?

Espérant que vous voudrez bien publier ces quelques mots dans votre intéressant journal, j'ai l'honneur de me soucrire,
Votre tout obligé.

Et la signature suit.

Nous nous faisons un devoir de publier cette lettre. Nous croyons que sa publication est tout-à-fait à propos dans les circonstances actuelles. Nous ne voulons pas faire de commentaires, car nous croyons qu'elle parle suffisamment par elle-même pour que le public sache en tirer les conclusions nécessaires.

La Chambre de Commerce

Il y aura le jeudi, 8 avril prochain, une assemblée extraordinaire de la Chambre de Commerce de cette ville.

A cette assemblée on s'occupera de l'élection des officiers et d'affaires générales.

Elle aura lieu dans la salle de l'Union, 175 rue Girouard.

LA VRAIE PROTECTION

Le gouvernement fédéral, toujours prêt à protéger les manufacturiers, — ce qui est une bonne chose quand il ne dépasse pas la mesure — est beaucoup plus lent quand il s'agit de protéger les autres classes.

De plus, pour protéger les industries canadiennes le gouvernement ne cesse d'élever les droits douaniers au risque de porter préjudice aux intérêts du consommateur, mais il néglige d'apporter remède à certains états de choses, — par exemple au pillage de quelques-unes de nos matières premières par les yankees — beaucoup plus nuisibles à nos industries que la concurrence des produits étrangers.

Ainsi, vous êtes vous demandé pourquoi les Etats Unis ont obtenu plus de contrats que le Canada quand les gouvernements d'Europe eurent besoin de marchandises militaires, par exemple de chaussures?

Nous ne voulons pas parler ici des chaussures commandées par le gouvernement canadien, chaussures qui ont coûté très cher et qui ne furent d'aucune utilité parce qu'elles ne furent pas fabriquées en vue des exigences du service militaire, faute dont le gouvernement est seul responsable.

Mais, jetons les yeux sur ce qui s'est passé et demandons-nous pourquoi nos manufacturiers n'ont obtenu aucun contrat des gouvernements étrangers. Pourtant, les manufacturiers de Québec ont envoyé une déléation en Europe dans le but d'obtenir des contrats, et elle est revenue bredouille.

C'est que les manufacturiers canadiens n'étaient pas et ne sont pas en état de fabriquer à aussi bon marché que les américains. Et pourquoi? Parce que le gouvernement a laissé les fabricants yankees, dès le début des hostilités, faire au Canada une rafle complète et rapide des peaux vertes. En même temps leurs agents prenaient les devants et s'assuraient de gros contrats des gouvernements d'Europe. Ainsi, détenant, à notre détriment, la matière première indispensable que l'insouciance du gouvernement canadien a laissée à la liberté d'accaparer, ils ont attendu et obtenu les contrats que les fabricants canadiens attendent encore.

Aujourd'hui, ces derniers ne trouvent pas au Canada les peaux nécessaires; ils peuvent les acheter aux Etats Unis, mais à un prix trop élevé pour pouvoir les utiliser avec profit.

De ces faits déplorables il y a à tirer une leçon pour nos gouvernants apathiques et pour les citoyens du Canada qui constatent comment leurs intérêts sont protégés.

Hélas! la leçon n'a pas été profitable à notre gouvernement puisqu'il est

en train de commettre la même erreur en ce qui concerne le blé canadien.

Le prix du pain ne cesse d'augmenter au Canada, et le gouvernement reste sourd, aveugle et muet devant une telle augmentation, causée par des spéculateurs sans cœur et sans vergogne.

Le *News* signalait, il y a quelques jours, la frénésie de spéculation qu'a causé à Toronto la rumeur que le blé allait monter bientôt à \$1.50 le boisseau. Tout le monde s'est mis à acheter du blé, sur le papier. Les commis de magasin ou de buvette ainsi que les petits bourgeois opéraient dans les "bucket shops," tandis que les joueurs disposant de capital opéraient à la bourse aux céréales; mais tout le monde jouait sur le blé.

Aux Etats Unis, le président Wilson ayant reçu des plaintes au sujet de l'augmentation du prix du blé et de la farine, a immédiatement donné ordre à l'attorney général Gregory de faire une enquête en vue de découvrir si les cours n'étaient pas influencés par des combinaisons interdites par la loi. Et la raison principale qui a induit le président à adopter cette ligne de conduite énergique, c'est qu'on lui a représenté que les boulangers avaient l'intention d'augmenter le prix du pain.

Le gouvernement canadien, s'il veut véritablement protéger tous les citoyens et non seulement une petite catégorie de spéculateurs, devrait mettre un frein à la spéculation qui nous afflige et dont la conséquence est de faire monter sans cesse le prix du blé qui est un article indispensable à la vie.

Tout récemment, l'Association des boulangers a présenté un mémoire au ministre du commerce pour lui exposer l'état du commerce de boulangerie et de pâtisserie dans le but de faire ressortir la nécessité d'une augmentation du prix du pain, pour se plaindre en même temps des profits illicites réalisés par les agioteurs qui s'enrichissent indument dans les transactions sur les grains.

Notre pays est le quatrième sur la liste des grands pays producteurs de blé et nous produisons assez de blé au Canada pour nourrir non seulement notre population mais aussi celle de plusieurs autres pays où l'industrie l'exporte sur l'agriculture. Comment se fait-il donc que nous puissions souffrir de la rareté du blé?

Le gouvernement Borden peut et doit empêcher une telle situation désastreuse d'exister au Canada.

Nous savons que dans plusieurs pays les gouvernements non seulement rendent impossibles des spéculations aussi préjudiciables aux intérêts publics, mais aussi prennent les moyens nécessaires pour empêcher l'exportation des matières premières tant que la population, qu'ils ont mission de

(Suite à la page 2.)

protéger, n'en a pas une réserve suffisante.

Ainsi, la France ne permet pas l'exportation d'un grain de blé tant que la nourriture en pain de sa propre population n'est pas assurée pour un an.

Tel est le devoir élémentaire d'un gouvernement sage et prévoyant.

Le gouvernement canadien, au lieu de nous livrer sans protection à la rapacité des financiers, à l'ambition boulimique des spéculateurs, aurait dû, il y a sept mois, empêcher les peaux vertes de sortir du pays pour aller enrichir nos voisins. De cette manière, les manufacturiers canadiens auraient leur part des commandes européennes et les ouvriers canadiens supporteraient plus facilement le fardeau des taxes de guerre. Cela vaudrait mieux que de protéger les manufacturiers en faisant toujours plus haute la barrière douanière, ce qui élève fatalement le coût de la vie.

De même, aujourd'hui, le gouvernement devrait intervenir pour protéger la population canadienne contre l'élévation incessante du prix du pain.

Malheureusement, de cette vraie protection des intérêts généraux du peuple canadien le gouvernement Borden se soucie fort peu.

LE FRANC.

—L'Avenir du Nord.

La vraie situation

Nous lisons dans l'Eclair, de Beauceville :

La "Patrie" fait du patriotisme à bon marché. Rien d'étonnant à la chose, quand on reçoit du gouvernement fédéral, en la seule année 1914, pour \$28,000 de travaux d'imprimerie pour prêcher la dépense effrénée et le sacrifice de nos propres intérêts au soutien de l'Empire.

La "Patrie" se voile pudiquement la face et se scandalise de voir l'opposition demander, à Ottawa, raison du gaspillage des fonds publics, des scandales de toutes sortes qui ont éclaté depuis quelques mois dans le département de la milice.

"Les têtes les plus sérieuses du parti libéral, dit elle, savent que la masse du peuple canadien approuve tout ce que le gouvernement Borden a fait pour venir au secours des alliés et qu'elle n'est pas disposée à se laisser leurrer par de ridicules protestations de dévouement et d'économie.

"Le peuple canadien s'imposera volontiers tous les sacrifices qui lui seront demandés pour aider à la cause de la liberté, du droit et de la justice." Ceci est faux, radicalement faux. Et la "Patrie" écrit ces lignes, sachant qu'elle commet une fausseté.

Le peuple du Canada est heureux de faire son devoir envers l'Angleterre dans la mesure de ses forces. Le parti libéral est conscient de ce devoir et ne s'y oppose pas. Il en a donné des preuves manifestes.

Mais ce que nous condamnons, ce que nous dénonçons à la vindicte publique, c'est l'exploitation des argentiers du peuple par les tripoteurs de toutes sortes qui sont venus piller le trésor public, comme dans l'affaire du camp de Valcartier, et cette autre, plus sale encore, des chaussures militaires.

Ce que nous dénonçons, c'est le gaspillage que le gouvernement veut cacher et solder avec les taxes de guerre, en exploitant le patriotisme de la nation.

Le parti libéral protestera jusqu'au bout contre ces menées qui forcent aujourd'hui le public à payer cent quatre vingt millions de taxes en le pressurant au nom de l'aide à l'Empire et pour l'honneur du drapeau.

On connaît peu ce détail de la personnalité de Mme Sarah Bernhardt, particularité qui est le secret de sa robuste vieillesse. Comme Napoléon et M. Thiers, Sarah a la faculté peu répandue de dormir à volonté. A telle une demi heure à elle, entre deux coups de force, elle s'endort immédiatement sous la seule influence de sa volonté. De même, s'il lui plaît, elle peut dormir quarante huit heures de suite. On sait que Mme Bernhardt a subi l'amputation de la jambe droite, à Bordeaux (France.)

L'OFFENSIVE DE DEMAIN

L'ARMÉE FRANÇAISE SUR LE PIED DE GUERRE EST AU MAXIMUM DE SA FORCE — 800,000 ANGLAIS LA COMPLETENT — 25,000,000 D'OUBUS A TIRER.

Suivant toutes les probabilités, l'offensive générale franco-anglaise aura lieu aussitôt que les champs seront suffisamment secs pour permettre le passage de l'artillerie. Une offensive modérée a commencé dès le début de l'année pour tenir les troupes en haleine et les Allemands sur la défensive.

Le long intervalle écoulé depuis que l'avance allemande au nord ouest de la France et au sud de la Belgique a été arrêtée, a été utilisé par les Français pour réunir de fortes réserves de munitions, de façon à pouvoir, une fois le moment de la véritable offensive venu, être prêts pour une campagne de deux ou trois mois.

Une poursuite longue et rapide ne pourrait être conduite avec les voies ferrées démolies derrière une armée en retraite, sans un service complet de transports automobiles. C'est pourquoi les Français et les Anglais ont rassemblé 10,000 fourgons automobiles. On a vu tout dernièrement, sur un chemin de campagne, un immense défilé de nouveaux fourgons automobiles, tous construits en Amérique. On en a compté 400 sur une seule ligne. On dit que les ordres français et anglais en Amérique, pour fourgons automobiles, dépassent le chiffre de 30,000.

Les divisions de l'armée française dont la force normale est de 20,000 hommes ont été portés au-delà des pleins effectifs de guerre, en sorte que les régiments qui comportent sur le pied de guerre 3000 hommes, en ont 3,500.

Non seulement toutes les pertes ont été réparées mais on a considérablement accru la pleine force de l'armée.

Les troupes anglaises de ce côté-ci du détroit sont actuellement au nombre de 750,000 hommes et arrivèrent en ces derniers temps à raison de deux corps d'armée par semaines. Certaines semaines 100,000 hommes ont franchi le détroit.

Le gén. Joffre demande de doubler le nombre des lits dans les hôpitaux de Paris en vue du prochain mouvement en avant. Tous les médecins de la ville sont retenus pour les hôpitaux. Le corps sanitaire français possède actuellement 100 trains hôpitaux complètement équipés. Chaque train peut transporter 500 soldats gravement blessés. C'est donc 50,000 hommes que peuvent porter les trains sanitaires. Le nombre exact des ambulances automobiles n'est pas connu mais il y en a certainement plusieurs milliers.

La paix avant la moisson

Les récents succès, remportés par les Anglais et par les Français, ont eu une influence sur la presse qui exprime aujourd'hui une confiance plus complète que jamais.

Le "Temps" pense "que le manque de détermination, qui caractérise les contre attaques de l'ennemi, indique un affaiblissement de son énergie d'autant plus notable que les troupes opposées aux alliés appartenaient à des corps d'élite."

Quoique des avis officiels aient été publiés, pour recommander de ne pas estimer en dessous de leur importance les difficultés que présente la tâche des alliés, le gouvernement partage l'optimisme général. M. Delcassé a récemment déclaré à un journaliste qu'il comptait que la guerre serait terminée avant la moisson prochaine.

On fonde de grandes espérances sur les résultats de la campagne des Dardanelles dont la chute des forts n'est considérée que comme une affaire de temps.

D'après un rapport qui vient d'être publié, le Canada n'a pas de raison de craindre une disette de pain. On calcule que dans les éleveurs de l'ouest il y a en ce moment près de quatre-vingt millions de boisseaux de blé,

OXO CUBES

ont fait preuve de haute valeur en cette guerre

Ils sont également précieux à la maison. Ils réchauffent et soutiennent instantanément.

1 Cube a la tasse En boîtes de 10c et 25c 943

L'histoire d'un cheval

Au cours de l'hiver dernier, pendant les fêtes, M. Calixte Dion, bourgeois du village de la Providence, avait prêté son cheval et sa voiture à son gendre, pour lui permettre d'aller, en compagnie de plusieurs jeunes gens, faire la veillée au village St-Joseph.

Les jeunes gens s'en allaient gaiement rue Cascades, ayant l'intention de continuer jusqu'au pont de la Société, quand le cheval, rendu à la rue Concorde, tourna soudain vers la droite, s'engageant dans la direction du pont qu'on appelle le Pont du Milieu.

Or à cette époque, la Dominion Bridge Co. était à construire le pont en neuf et rien n'en protégeait les abords.

Le cheval, ayant pris le mors aux dents, s'est rendu jusqu'au premier pilier du pont que l'on était à construire, mais comme il n'y avait pas encore de pontage, il est tombé en bas du pilier et s'est tué.

Après avoir entendu la preuve, la Cour n'a pas hésité à rendre jugement en faveur du demandeur, pour la valeur du cheval. Seulement, qui va payer ?

Lorsque les contrats pour cette construction ont été donnés, une entente est intervenue, par laquelle la cité de St-Hyacinthe, advenant un accident, paierait telle proportion, St-Joseph, telle proportion, et La Providence telle proportion. Cette dernière Corporation, seule, a plaidé ; et cela, après une convention faite avec les autres corporations. Elle est condamnée à payer le quart des dommages, c'est à dire \$51.50.

D'après nos informations, la Dominion Bridge Coy., se reconnaissant seule coupable d'avoir enlevé la barrière mise au pont, par la Cité, serait maintenant disposée à payer les pots cassés.

COURRIER DE ST DAMASE

—Mlle St Pierre, de St Pie, était la semaine dernière en promenade pour quelques jours chez M. Napoléon Despart.

—Vendredi dernier était de passage chez M. René Chartier, leur fille Mlle Marie Louise Chartier, de St-Hyacinthe.

—Jeudi dernier, la Rvde, Sœur St-Antoine, des Sœurs de la Présentation de St-Hyacinthe, était l'hôte de Mme Horace Beauregard.

—Dimanche dernier eut lieu l'assemblée des membres de l'Assurance de Paroisse du Feu, pour élire les membres de la nouvelle direction ; ont été nommés :

Président.—M. Aimé Choquette. Sec. Trés.—M. Z. T. Marchesseault. Estimateurs.—MM. Stanislas Lemonde et Aimé Choquette.

Directeurs.—MM. Théodore Jodoin, Philias Hébert, Charles Dupont, C. W. Beauregard et Jules Fréchette.

Cette société, une des plus belles qu'on puisse désirer pour une paroisse, fut il y a dix ans, grâce aux dévouement, et aux travaux ardu de M. Z. T. Marchesseault et de M. Aimé Choquette, organisée pour l'œuvre admirable qu'ils ont fondée et qui n'a d'autre but, en cas de malheur causé par le feu, d'être tous unis comme des frères pour secourir et aider un ami ou un voisin éprouvé.

—Samedi dernier était de passage chez M. Aimé Choquette, M. et Mme Ulric Choquette, de St-Hyacinthe.

—Le Rev. Père Marion, de l'Ordre des Dominicains de St-Hyacinthe, était samedi dernier en visite chez le Rev. curé Boulay.

—Le Rev. Père Langlois, Dominicain de Québec et actuellement à St-Hyacinthe, était lundi dernier, l'hôte de M. Z. T. Marchesseault.

—M. le curé Guillet de Sabrevois, était mardi dernier en promenade chez M. le curé Boulay.

Maturité

ILS vieillissent ensemble ce sont des amis de vieille date—Le Gin Croix D'Or a contribué chaque jour à ensoleiller son existence et a prolongé ses jours. Il a été un véritable et fidèle ami.

Le GIN CROIX D'OR acquiert sa parfaite maturité dans les entrepôts du Gouvernement avant de vous être offert en vente.

Seuls Agents : BOIVIN, WILSON & CIE, LIMITEE, MONTREAL

M. J. B. RAVENELLE
 Successeur de M. Ant. Cadorette
 Commerçant de Bois et Charbon
 RUE GIROUARD
 Coin de la rue St-Pascal Tél. Bell 264

M. Ravenelle continuera comme par le passé le commerce de Charbon à vapeur, Charbon anthracite Lackawana, Charbon coke, Charbon de forge, Charbon de bois. Bois à la corde ou débité, Croutes, Gravois d'amante, etc., etc.

Beauté, solidité, économie
 DANS LA CONSTRUCTION

F. A. DIEULEFET, FILS
 —FABRICANT DE—
Pierre Artificielle
 Village St. Joseph, - St. Hyacinthe

FOURNITURE DE
 Blocs en ciment,
 Cheminées, Ornaments,
 Construction de maisons
 En blocs de ciment.

Plans et devis estimatifs sans frais sur demande jno—933

CANADA,
 PROVINCE DE QUEBEC,
 District de St. Hyacinthe.

COUR SUPERIEURE
 No. 45

Dame Hélène Messier, épouse commune en biens de Aimé Morissette, menuisier, a, ce jour, institué une action en séparation de biens contre son dit mari.

St. Hyacinthe, 8 mars 1915.
 FONTAINE & CHAGNON,
 Avocats de la demanderesse.
 12,19,26,29—914

A VENDRE
 Un moteur de 2 forces et demie. Bon marché. S'adresser au Clairon!

T. D. BOUCHARD L. A. BERNIER

Bouchard & Bernier,
 ENREGISTRE.
 AGENTS D'AFFAIRES
 173 BOULEVARD GIROUARD, :: ST-HYACINTHE.

ASSURANCES		FINANCES
Feu,		Organisation de Compagnies,
Vie,		PRETS,
Accidents,		Emprunts,
Bris de Vitres,		Conseils sur Placements.
Etc.	IMMEUBLES	
	VENTE,	
	ACHAT,	
	LOCATION.	

Bureaux ouverts TOUS LES JOURS et les VENDREDIS et SAMEDIS SOIRS de chaque semaine.

VINS DE PREMIERE QUALITÉ

VINS ROUGES..... \$0.70 LE GALLON
 VINS BLANCS..... \$0.80 "

Commandes reçues par malle et livraison à domicile.

H. BARDET
 No 61 RUE NOTRE DAME — SAINT-HYACINTHE



LE FOYER



LE COUP DE CLOCHE

I

Dans une salle basse de la ferme, violemment éclairée par le reflet de la cheminée où flambaient des bûches énormes, maître Pierre, — Pierre le Riche, comme on l'appelait, en raison des nombreux prés, bois et métairies qui lui appartenaient, — maître Pierre se leva tout droit de son fauteuil et, le bras étendu, d'une voix tonnante, qui ne souffrait pas de réplique, il s'écria :

— Non, jamais, tu entends ? jamais tu n'épouseras ce va nu pieds de Jean Bérard !... Tu entends ? jamais !... Tu es ma fille : ton devoir est de m'obéir !... Tu épouseras Cornesieux, le fils du maire, et tu sais qu'on ne me résiste pas ! Et maintenant va t'habiller !

La jeune fille, désespérée, se tordit les mains. Une fois encore elle tenta d'attendrir le vieux paysan. Les yeux pleins de larmes elle supplia.

— Père, je vous en prie !... Je vous en supplie !... Ne faites pas le malheur de votre fille... de votre Claudine !... J'en mourrai sûrement !... Père, je vous en supplie !...

Mais le vieux l'interrompit en ébranlant la table d'un violent coup de poing, en même temps qu'un juron partit de ses lèvres :

— Sornettes que tout cela ?... En voilà assez !... Tu sais bien que je ne reviens jamais sur ce que j'ai dit ! Tu épouseras le fils de Cornesieux ; c'est un beau parti qui nous fait honneur !... Je serai premier adjoint... en attendant que je prenne la place de maire !... Du reste, ce n'est pas un mauvais garçon, et si tu ne l'aimes pas maintenant, tu l'aimeras plus tard, voilà tout !

— Tu m'entends bien, n'est-ce pas ?

— Oui, mon père, répondit Claudine en refoulant avec peine ses larmes.

Un peu honteux de s'être laissé ainsi emporter, maître Pierre reprit d'un ton plus doux :

— Allons ! ce n'est pas malheureux ! Il fit quelques pas dans la pièce, regardant de temps à autre Claudine, si frêle, si délicate, et qui savait lui tenir tête, à lui, à lui le maître ; mais, heureusement le malentendu était dissipé, et elle se rendait à ses raisons, qui étaient excellentes et qu'elle comprendrait plus tard !

— Et bien ! c'est convenu, fit-il au bout d'un moment, je dirai à Cornesieux que tu consens... avec plaisir... Vous vous parlerez ce soir, toi et son fils... C'est ta fête aujourd'hui, Claudine, ajouta-t-il un peu embarrassé, et tu sais que nous avons du monde pour le souper... en ton honneur ; on va venir ; fais toi belle !...

— Oui, mon père, dit-elle la gorge serrée.

— C'est cela... La robe rose... Et sois grande fille.

Il balbutiait presque, plus impressionné par le singulier silence que Claudine gardait maintenant qu'il ne l'avait été par sa résistance.

— Oui, mon père, dit-elle de nouveau en levant enfin les yeux sur lui, je serai grande fille.

— Parbleu ! fit-il.

Il lui tendit les bras avec le vague désir de l'embrasser. Mais, affectant de ne pas voir le mouvement de son père, Claudine sortit silencieusement. Un peu surpris, maître Pierre continua de murmurer machinalement :

C'est cela... grande fille... grande.

Il regarda la porte par où Claudine venait de sortir et, un peu perplexe, se grattant derrière la tête :

— Elle m'en veut ! se dit-il en lui-même... C'est clair !... Bah ! n'a pas voulu m'embrasser, la mâtine !

Il réfléchit un instant, et, un peu inquiet :

Elle a eu un drôle d'air quand elle a dit : "Oui, je serai grande fille"... Pourquoi a-t-elle eu cet air-là ? Bah ! reprit-il en haussant les épaules, elle venait de jeune fille : ça passera !

Il était tout de même un peu tourmenté au souvenir de l'air grave que sa fille avait eu quand elle était sortie et, pour se remettre, il se versa un petit verre d'eau de vie, puis s'assit dans le grand fauteuil qui se trouvait près de l'âtre.

II

Regaillardi par l'excellente liqueur qui le réchauffait doucement, jouissant de la chaleur du foyer qui le pénétrait lentement, maître Pierre sentit peu à peu ses inquiétudes se dissiper...

— Elle l'oubliera, son Jean Bérard, continua-t-il, en s'étendant avec un sourire... Mon Dieu ! ce n'est pas que ce ne soit pas un brave garçon... Et sobre... et courageux... ne courant ni les filles ni les cabarets.

Il se versa un second petit verre.

— Mais quoi ! il a un petit lopin de terre de rien du tout, et je lui baille rais ma fille !... Moi !... avec tout le reste !... Allons donc !... Non !... elle épousera le fils de Cornesieux...

C'est un bon garçon aussi... pas très fort là (il posa l'index sur son front) ; mais qu'est-ce que ça fait ?... Au contraire !... Elle sera maîtresse chez elle... Et puis, je ne veux pas être contrarié !... Oui ou non, suis-je le maître ?...

Assurément oui, il l'était ! Tout dans la maison lui obéissait au doigt et à l'œil. Mais, par un singulier travers, cet homme, qui au fond était absolument bon et que tout le monde aimait, se croyait obligé de jouer au matamore, au tyran auquel on ne résiste pas, et de lancer l'ordre le plus insignifiant d'une voix tonnante.

Il adorait sa femme Marie Anne, et plus encore sa fille, et il fallait que l'ambition — son péché mignon le tenait bien fort pour qu'il eût résisté ainsi aux prières de Claudine...

Mais voilà : Cornesieux possédait la minoterie la plus importante à dix lieues à la ronde il était maire, très influent, ferait nommer maître Pierre premier adjoint... et maître Pierre voulait être premier adjoint !

III

Il en était là de ses réflexions quand la porte s'ouvrit brusquement, et, se tenant sur le seuil la neige qui couvrait leurs vêtements, Mathieu Michu et le Rousseau entrèrent bruyamment avec des grands éclats de voix ; ils avaient mis leurs habits des dimanches et faisaient tomber la neige en s'administrant mutuellement dans le dos, des tapes capables d'assommer un bœuf.

— Hé ! bonsoir, maître Pierre ! crièrent-ils en entrant... Ça va bien ?... Nous voilà !... Et la bourgeoise ! et la petite... Ça tombe ferme dehors ! Ça tombait ferme, en effet ; les flocons tourbillonnaient serrés, et la campagne s'étendait, toute blanche, rouée par la leur rouge de quelques fenêtres éclairées.

Maître Pierre se leva et alla au devant de ses invités. Oui, tout le monde allait bien. Marie Anne allait arriver, ainsi que Claudine... Ah ! dame ! l'hiver s'annonçait rude ! Mais il ne fallait pas se plaindre. C'était un bien pour la culture ! La récolte n'en serait que plus belle... il fallait de la neige.

Bientôt d'autres convives arrivèrent. On parlait haut en attendant de se mettre à table.

Baïn, la servante apporta la soupière fumante ; les verres, l'argenterie, tirée pour la circonstance de la grande armoire, étincelèrent sur la nappe bien blanche, et on allait prendre place, quand le fils à Cornesieux, venu un des derniers, s'écria :

— Eh bien ! et mam'zelle Claudine ?... On ne la voit donc pas ?

— C'est vrai dit maître Pierre. Et s'adressant à sa femme, il ajouta : — Va donc la chercher !

Marie Anne sortit. On attendit. Mais le temps passait, et Marie Anne ne revenait pas.

Enfin, elle parut et très pâle, annonça qu'elle n'avait pas trouvé Claudine, qu'elle n'était pas dans sa chambre, ni nulle part dans la maison.

Un murmure de surprise courut parmi les convives, qui se regardèrent

en dessous, tandis que maître Pierre tressaillit et qu'il lut sur leurs visages à tous cette pensée qui, immédiatement, lui était venue à lui-même :

Elle s'est enfuie pour ne pas épouser Cornesieux ! Elle ne veut point de lui ! Elle s'est enfuie avec Jean Bérard, qu'elle aime !

Maître Pierre poussa un cri de rage, et levant le poing :

— Ah ! le gueux ! clama-t-il, le gueux ! le gueux ! Voilà ce qu'il veut ! Mais il n'a pas fini de rire ! Il me le paiera, tonnerre !

Il saisit son chapeau.

— J'y vais ! s'écria-t-il, et je jure bien qu'il ne mourra que de ma main !... Viens, toi ! ajouta-t-il en se tournant vers le fils à Cornesieux, nous allons l'assommer à nous deux !

Mais celui-ci, perplexe, se sentant le point de mire de tous les regards, essaya de le calmer en plaisantant.

— Voyons, il fallait réfléchir, ne pas faire de scandale ! Claudine aimait Jean Bérard. Eh bien ! Jean Bérard l'épouserait, voilà tout !

Les autres convives, très ennuyés de voir, qu'on ne souperait peut-être pas, renchérent en l'entourant.

— Jamais ! s'écria maître Pierre, hors de lui, jamais ! J'aimerais mieux la voir morte ! Et puisque vous ne voulez pas venir avec moi, j'irai seul !

— Et les repoussant violemment, il s'élançait vers la porte, quand, au même moment, un grand bruit de voix se fit entendre devant la maison et, par la fenêtre, sur la route couverte de neige, on vit s'avancer une troupe d'hommes, dont quelques uns portaient des lanternes ou des torches qui jetaient des lueurs sanglantes dans la nuit. Les voix grossirent, et ces ombres qui s'avançaient rapidement dans la campagne froide et blanche sous les lueurs vacillantes, avaient une allure fantastique. Les hommes qui marchaient en avant semblaient porter quelque chose de lourd — une civière peut-être.

Saisi par un horrible pressentiment, maître Pierre recula...

La porte venait de s'ouvrir toute grande et avec tumulte le funèbre cortège pénétra dans la salle. C'était Claudine que l'on rapportait, morte ! Claudine retirée trop tard de la Mare au Diable, où elle était allée se jeter.

Maître Pierre poussa un grand cri et, les yeux fous, les bras battant l'air tomba sans connaissance sur le corps de sa fille qu'il aimait tant et qui n'était plus !

Le surlendemain, dans la modeste église du village, eut lieu l'enterrement de Claudine, la fille à Pierre le Riche ; on était venu en foule, et les femmes en coiffes noires, les gars dans leurs vêtements des jours de fêtes, se pressaient, recueillis, émus, dans la chapelle trop petite. Maître Pierre, vieilli de vingt ans, les cheveux tout blancs, écrasé sous la douleur, avait eu de la peine à faire les kilomètres qui séparaient la métairie du village, trébuchant dans la neige ainsi qu'un homme ivre. Il sanglotait. Sa fille était là enfermée entre quatre planches noires, puis on allait la porter en terre, dans le cimetière couvert de neige aussi, qui s'étendait derrière l'église, et où déjà la tombe attendait, grande ouverte, béante !

Les femmes à genoux sur les dalles, les gars du village debout, massés au fond de l'église, priaient, et maître Pierre distinguait nettement les sanglots de Jean Bérard qui, la veille, avait voulu se tirer un coup de fusil quand il avait appris la mort de Claudine. Il l'aimait vraiment, celui-là ! Et maître Pierre ne pouvait s'empêcher de penser qu'il avait été cruel, que puisqu'ils s'aimaient, Jean Bérard et Claudine, il aurait dû les marier. Claudine, sa Claudine aimée, aurait été heureuse, tandis que maintenant elle était morte !

Un à un, les assistants défilèrent devant le cercueil ; puis, ainsi que dans un rêve, maître Pierre vit la porte de l'église s'ouvrir toute grande.

Dehors la campagne s'étendait blanche sous les flocons qui tombaient

(Suite à la page 4)

Avis

LA COMPAGNIE P. C. COUTURE

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du dix-neuf février 1915, constituant en corporation M. M. Pierre Charles Solyme Couture, mécanicien ; Joseph Isidore Piché, marchand ; Joseph Monty, forgeron ; Aïléda Messier, appareilleur ; Ovide Lajoie, appareilleur, tous de la paroisse de St. Pie, dans les buts suivants :

Manufacturer, acheter et vendre des moullins à vent, des pompes, des agrès de sciage, outils et machines de toutes espèces.

Exercer le métier de fondeurs en métaux de toutes espèces ; construire, acheter et vendre des usines et des hauts fournaux, creusets, moules, patrons, machines, machine-outils nécessaires ou outils pour exercer le dit métier.

Acquérir l'établissement, le fonds de commerce, les dettes de livres et autres créances actives de la société Couture & Piché, faisant affaires dans la paroisse de St. Pie de Bagot, et les payer en argent, en parts acquittées de la compagnie ou partie en argent et partie en parts acquittées et se charger des dettes passives de la dite société.

Exercer le métier de contracteur mécanicien, faire des réparages de toutes sortes de machines, machines outils ou d'articles en fer, en fonte, en cuivre, en acier ou en tout autre métal et spécialement faire les réparages et la vente de machines agricoles de toute nature, voiture de charge ou de luxe et agir comme agents ou représentants de maisons ou compagnies fabriquant les articles ci-dessus mentionnés.

Manufacturer, acheter et vendre toutes espèces de spécialités en bois, fonte ou autre métal ou matière ouvrable de quelque nature que ce soit.

Demander, acquérir et vendre toutes marques de commerce, brevets, inventions ou améliorations brevetées ou enregistrees ou toutes autres propriétés qui peuvent être nécessaires ou utiles à la compagnie dans la poursuite de son entreprise, et les payer en argent, en parts acquittées, ou partie en argent et partie en parts acquittées de la compagnie.

Acheter, acquérir de toutes personnes, corporations, toutes maisons d'affaires ou manufactures dont les produits sont manufacturés, achetés, vendus ou autrement disposés par la compagnie et les payer tel que mentionné dans le paragraphe ci-dessus.

Acheter et posséder des actions dans toutes compagnies faisant des affaires de la même nature que celles de la compagnie.

Acheter, acquérir ou louer des terres ou limites à bois ou les droits et les privilèges de faire la coupe du bois et ouvrir et manufacturer le dit bois.

Établir et maintenir dans toutes cités, villes, villages, et autres endroits de la province de Québec, en se conformant aux lois et règlements en vigueur dans les dits endroits des magasins, agences, salles d'échantillons ou suc-ursales pour la vente des produits achetés, manufacturés ou autrement acquis par la compagnie.

Payer en actions acquittées tous services rendus à la compagnie de quelque nature que ce soit.

Vendre l'entreprise ou partie de l'entreprise de la compagnie à toute autre compagnie et accepter en paiement partiel ou total des actions acquittées de la compagnie acquiescées, sous le nom de La Cie P. C. Couture, avec un capital social de quarante-neuf mille neuf cent piastres (\$49,900.00), divisé en quatre cent quatre vingt dix neuf (499) actions de cent (\$100) piastres chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera en la paroisse de Saint Pie de Bagot.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce dix-neuvième jour de février 1915. C. J. SIMARD, 12, 10, 26, 2—956 Sous-sec. de la province.

SUS AU TRAITRES

A bas l'Oppresseur

Chansons d'actualité, sur la guerre Européenne par Remi Fournier, en vente à 10c franco par la maille chez

ST-JEAN & FRERE,

Marchands de journaux,

St-Hyacinthe

A LOUER

On trouvera un plein pied de six chambres, nouvellement réparé, au No 8 rue Tête. S'adresser à Mlle A. St-Germain, 175 rue Bourdages.

Possession immédiate. jno

On demande à acheter

Une maison de onze ou douze appartements située assez près du centre des affaires.

Une maison de rapport de deux ou trois logements pouvant payer de bons intérêts sur argent investi.

S'adresser à

BOUCHARD & BERNIER

Agents d'affaires, 173 Blvd Girouard

Dr A. BEDARD

CHIRURGIEN-DENTISTE

Ex-Gouverneur du Collège des Chirurgiens Dentistes de la Province de Québec.

Spécialité :—Ouvrages en Or, Ponts et Couronnes.

SAINT-HYACINTHE

Chemin de fer du Grand-Tronc

L'INTERNATIONAL LIMITED

Le train le plus beau et le plus rapide du Canada

Quitte Montréal à 9.00 a.m. arrive à Toronto à 4.30 p.m., Détroit 9.55 p.m., Chicago 8.00 a.m. tous les jours.

EXPRESS DE NUIT

Quitte Montréal 10.30 p.m. arrive à Toronto à 7.30 a.m., Détroit 1.63 p.m., Chicago 9.25 p.m. tous les jours

LES PRÉVOYANTS DU CANADA ASSURANCE FONDS DE PENSION

Capital autorisé \$500,000.00 Actif du Fonds de Pension, le 31 Dec. 1914, 584,188.43

Progression de la Compagnie jusqu'au 31 Dec. 1914

Année	Sections	Sociétaires	Pensions	Actif
1909	45	1,880	5,205	\$16,461.94
1910	149	8,540	19,269	72,217.94
1911	224	14,228	30,910	170,670.80
1912	294	19,326	39,211	284,355.82
1913	349	24,492	47,957	428,745.31
1914	399	28,689	55,541	584,188.43

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,

Gérant-Général.

BUREAU CHEF :—126 Rue St-Pierre, Edifice "Dominion", QUÉBEC.
BUREAU A MONTRÉAL :—Chambre 22, Edifice "La Patrie", X. Lesage, Gér.

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures Collets, Dentelles, Sacoques, etc., il faut visiter le magasin de BERGERON & SICOTTE. Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mouselines, Oranidis des couleurs les plus nouvelles, aussi Cotonnades de toutes orte



Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE



"FLEUR DE LIS"

La NOUVELLE FARINE, fabriquée d'après un procédé perfectionné, représente la moëlle des blés de notre Ouest Canadien — tous les éléments nutritifs et reconstituants de l'organisme.

Vous en ferez, à volonté, un pain riche et léger, ou d'excellentes pâtisseries qui seront fort appréciées par tous ceux qui y goûteront.

Demandez-la à votre Fournisseur.

FABRIQUÉE PAR

The St. Lawrence Flour Mills Company, Limited,

Les Moulins les plus Modernes au Canada.

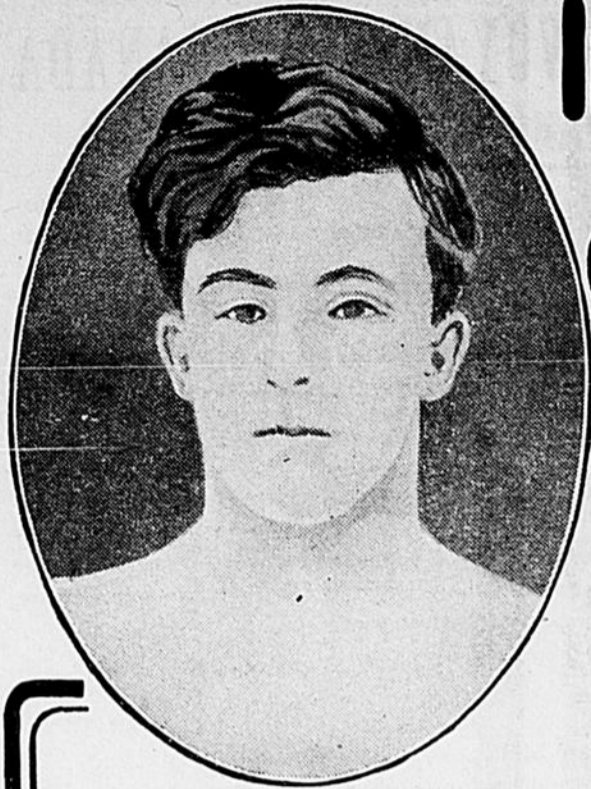
PHONE: MAIN 6741

1110, RUE NOTRE-DAME OUEST, MONTREAL.

La Farine St. Lawrence blanche et pure comme le Lis.

3 Marques Populaires:

"REGAL", "FLEUR DE LIS", "DAILY BREAD".



LE SOLDAT A. JULIEN,
Poste No. 3, Coteau Landing, P.Q.

Il donne à ce Lutteur. des forces nouvelles

UN HOMME entre tous—
un lutteur dans l'Armée Canadienne—a besoin de forces, de vigueur, d'endurance. Il en a besoin tous les jours pour la rude besogne quotidienne—les exercices, la faction, les marches, toutes les dures corvées du soldat. Le soldat A. Julien, un lutteur et un athlète, actuellement à l'Armée, a trouvé un regain de forces dans le **VIN ST-MICHEL**. Voici ce qu'il écrit :

"C'est avec plaisir que je prends un moment pour vous dire que j'ai reçu votre **VIN ST-MICHEL**. Je l'ai trouvé très bon, excellent et même j'en ai passé à tous mes camarades du camp et tous se promettent d'acheter de ce vin merveilleux, assurés qu'ils sont qu'ils referont leurs forces.

Je dois vous dire que ce n'est pas la première fois que j'use de ce vin. Depuis que je pratique la lutte, je ne manque jamais d'en faire usage et je sens qu'il fait un grand bien."

Renouvelez vos forces et votre vitalité avec le **Vin St-Michel**. Il vous rendra votre énergie perdue—l'ardeur, la vigueur de l'âge viril. Il vous permet de mieux jouir de l'existence. Il est tonique, stimulant, délicieux. **EN VENTE PARTOUT.**

Seuls Agents : BOIVIN, WILSON & CIE., LIMITEE, Montréal.

EASTERN DRUG CO., BOSTON, MASS.

Agents pour les Etats-Unis. (6)



GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Horaires des Trains.

ALLANT A L'EST.

9.16 a.m.—Tous les jours pour St. Li-boire, Acton Vale, Richmond Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.

5.38 p.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Lyster, Sherbrooke et Island Pond.

9.30 p.m.—Tous les jours pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond Lewiston et Portland.

6.40 p.m.—Venant de Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours excepté le dimanche.

1.20 p.m.—Venant de Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours.

ALLANT A L'OUEST.

5.21 a.m.—Tous les jours pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

7.30 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

11.43 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

2.30 p.m.—Allant à Montréal et gare intermédiaires. Tous les jours excepté le dimanche.

5.29 p.m.—Tous les jours pour St. Madeleine, Belœil, St. Lambert et Montréal.

8.00 p.m.—Allant à Montréal et gares intermédiaires. Dimanche seulement.

Pour toute information s'adresser à

F. C. BOUVETTE, Agent.

LE PACIFIQUE CANADIEN

1er Nov. 1914

HORAIRE

Sujet à changement sans avis préalable heures des départs et des arrivées non garanties

DÉPARTS DE ST. HYACINTHE

Gare du C. P. R.

8.25 a.m. (Dimanche excepté)—Pour Farnham, Bedford, Stanbridge, St. Jean, Windsor Mills, Foster, Magog, Sherbrooke, Cowansville, Richford, Newport, Portland, Concord, Manchester, Lowell, Boston et la Nouvelle Angleterre.

11.40 a.m. (Dimanche excepté)—Pour St. Simon, St. Hugues, St. Guillaume et les Stations intermédiaires.

3.05 p.m. (Dimanche excepté)—Pour Farnham, Bedford, Stanbridge, St. Jean, Toronto, Detroit, Chicago, Duluth, St. Paul, Minneapolis, Winnipeg, Vancouver, Foster, Magog, Sherbrooke, St. Jean, N. B., Halifax, N. S., Newport, Waterloo, Knowlton, Concord, Manchester, Lowell, Boston, Springfield, Portland et la Nouvelle Angleterre.

6.35 p.m. (Dimanche excepté)—Pour St. Simon, St. Hugues, St. Guillaume et les Stations intermédiaires.

ARRIVÉES A ST. HYACINTHE

Gare du C. P. R.

8.25 a.m. (Dimanche excepté)—De St. Guillaume, St. Hugues, St. Simon et les Stations intermédiaires.

11.40 a.m. (Dimanche excepté)—De Stanbridge, Bedford, Farnham, Sherbrooke, Magog, Knowlton, Drummondville, Windsor Mills, Waterloo, St. Jean, N.B., Halifax, N.S., Cowansville, Newport, Portland, Springfield, Boston, Lowell, Manchester, Concord, Duluth, Minneapolis, St. Paul, etc.

3.05 p.m. (Dimanche excepté)—De St. Guillaume, St. Hugues, St. Simon et les Stations intermédiaires.

6.35 p.m. (Dimanche excepté)—De Stanbridge, Bedford, Ottawa, Montréal, Farnham, St. Jean, Foster, Magog, Sherbrooke, etc

Départ de Montréal pour Ouest à 9.45 a.m. et 9.45 p.m.

Pour billets et renseignements s'adresser à

L. BARCELOUX,

R. E. CODERRE, Agent pour la Ville.

"DOW" LA BIÈRE DU CONNAISSEUR



The Quebec, Montreal & Southern Railway Company.

Horaires des trains, corrigé au 20 Sept. 1914.

Les trains du chemin de fer Québec Montréal et Southern quittent la gare de St. Hyacinthe aux heures suivantes :

Allant à Sorel et les stations intermédiaires, tous les jours excepté le dimanche, départ à 8.40h A. M. et 5.05 p. m.

Allant à Iberville Jc., tous les jours excepté le dimanche, départ à 10 h. a. m. et 5.40 p. m., arrêtant à toutes les stations intermédiaires, faisant raccordement à cette jonction avec les trains du Rutland, Central Vermont et Canadien Pacifique pour tous les principaux points de la Nouvelle Angleterre.

N. J. FERGUSON,

Gen. Passenger Agent.

L. J. BOURBEAU, Agt, St. Hyacinthe Téléphone 28.

Depuis au-delà de cinquante Ans.

Le sirop calmant de Mme Winslow a été employé par des milliers de mères pendant la dentition des enfants. Si vous êtes dérangé pendant la nuit, troublé dans votre sommeil par l'enfant qui perce une dent avec douleur, envoyez de suite chercher une bouteille de sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants. Il soulagera instantanément le pauvre petit malade.

Fiez-vous-y, mères, il n'y a pas à s'y tromper. Il guérit la diarrhée, régularise l'estomac et les intestins. Il guérit les coliques, il attendrit les gencives, fait disparaître l'inflammation et donne du ton et de l'énergie au système en général. Le sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants est plaisant au goût c'est la prescription d'une des plus vieilles et des meilleures nourrices des Etats Unis. En vente chez tous les pharmaciens partout univ. Demandez avec confiance le sirop calmant de Mme Winslow

POUR VOYAGER

Pour voyages d'automobile. Voiture de Luxe. Appelez Nos Phons 364 ou 378. Prix raisonnables.

ON DEMANDE

Un homme digne de confiance pour vendre les arbres canadiens (Hardy Canadian Grown Stock) dans la ville et le comté de St. Hyacinthe. Commencez maintenant; le meilleur temps pour les ventes.

Demandez la liste des offres du printemps et des conditions aux agents Conditions libérales et bel équipement fourni gratuitement.

STONE & WELINGTON, The Fonthill Nurseries, j23av (Etabli en 1837) Toronto

ST-HYACINTHE MONTREAL

Tel. 102 Tel. Main. 1663

YVON & GENDRON

AVOCATS

159 rue Girouard, St. Hyacinthe Bureau à Montréal

CHAMBRE 15 EDIFICE LA SAUVEGARDE

92 rue Notre-Dame Est

L'ECOLE COMMERCIALE PRATIQUE

LALIME LIMITEE

ST-HYACINTHE, P. Q.

LES COURS SE CONTINUENT TOUT L'ETE

Les jeunes gens désirant se préparer pour l'occupation à l'automne, de bonnes positions comme

COMPTABLES STENOGRAPHES CLAVIPISTES TELEGRAPHISTES COMMIS DE BANQUES, ETC.

pourront facilement se qualifier pour ces positions en suivant les cours de la saison d'été à l'École LALIME de St. Hyacinthe.

DEMANDEZ LE PROSPECTUS DE

L'ECOLE COMMERCIALE PRATIQUE LALIME LIMITEE

ST-HYACINTHE, QUEB.

UN MOT AU PUBLIC

Quand vous achetez hors de votre localité, vous enrichissez des étrangers au détriment de vos concitoyens. Aidez les marchands de chez vous. En retour vous recevrez un meilleur service et des meilleures marchandises.

PENSEZ D'ABORD A VOS CONCITOYENS



GRAND CHOIX DE Tapis, Prélarts, Portières et Rideaux Chez EUG. L. DESAUTELS 222-226 Cascades, St-Hyacinthe

Suite de la page 3.

encore, qui tombaient toujours, serrés, épais, sans trêve!

Il vit quatre gars vigoureux charger le cerueil sur leurs épaules et, lui, chancelant, la tête basse, il les suivit.

A ce moment, un homme vint saisir la corde qui pendait du clocher pour sonner le glas.

Maître Pierre le vit tirer sur cette corde.

Mais au lieu de la note douce, triste, que l'on entendait, sous l'effort de l'homme, ce fut un coup de cloche retentissant, formidable, tel un coup de tonnerre qui retentit et le répercuta sous les voûtes, dans le clocher, dans la campagne glacée, et instantanément, à ce coup de cloche, tout ce qui entourait maître Pierre s'évanouit: le cerueil, les assistants, l'église même. Ce fut la nuit.

IV

—Bonsoir, maître Pierre! Sursautant dans le fauteuil où il s'était endormi, au coin du feu, et se frottant les yeux, Pierre le Riche regarda éfaré Mathieu, Michu et le Rousseau qui étaient entrés dans la salle, et qui venaient de le réveiller d'une matresse claque sur l'épaule.

—Hé! ça! maître Pierre, criait Michu, il paraît qu'on dort en attendant les camarades! Mais la cloche de la porte d'entrée vous a réveillés! C'est le Rousseau qui l'a tirée... et le Rousseau a la poigne solide!... j'en ai encore les oreilles assourdies.

La bourgeoise va bien? la dinde aussi!

Et tous s'esclaffèrent joyeusement.

En une seconde, Pierre fut debout. Il avait donc rêvé! Etait ce bien vrai qu'il avait rêvé?

Comme un fou, il courut vers la porte en appelant:

—Claudine!... Claudine!...

—Me voici, père! dit la jeune fille en entrant.

A la vue de sa fille qui avançait un peu pâle, maître Pierre eut un accès de joie folle; il riait et pleurait tout à la fois.

Elle était vivante! Sa fille était vivante! Il avait rêvé!

Et la serrant éperdument contre lui, la couvrant de baisers, il criait:

—Claudine! ma Claudine! si tu savais comme j'ai eu peur!

Puis, résolument, il demanda:

—Ma fille, aimes tu vraiment ce pauvre Bérard?

—Oh! oui mon père!

—Alors, ma fille,—et il prit sa voix tonnante,—qu'on coure le chercher! qu'on lui dise qu'il vienne! que je l'in vite! et que je lui donne ma fille!

—Ah: père, que vous êtes bon! s'écria Claudine en se jetant dans les bras de l'excellent homme.

Peu à peu, tous les invités étaient arrivés.

Par la porte ouverte, dans la salle voisine, on voyait la table mise et la délicieuse odeur de la dinde qui rôtissait devant le feu clair se répandait agréablement.

Marie Anne était entrée, toute joyeuse de la bonne nouvelle.

Et comme on entourait maître Pierre, qu'on l'interrogeait, non sans quelque surprise, de le voir imposer à sa fille l'homme qu'elle aimait du même ton péremptoire dont une demi-heure auparavant il voulait lui faire épouser un homme qu'elle n'aimait pas, il se tourna vers les assistants, et prenant son air terrible, il dit:

—Oui, c'est comme cela!... Le mariage se fera dans six semaines! Telle est ma volonté!... Je suis le maître, moi, entendez-vous?... On ne me résiste pas!

FREDERIC CARMON.

Avis

HOTEL UNION, LIMITEE

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant Gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 5 mars 1915, constituant en corporation M. M. Henri Dufresne et Louis Benoit, hôteliers; Prosper Reeves, bourgeois; G. A. Ducharme, marchand; Adélar Gosselin, entrepreneur; tous de Saint Hyacinthe, dans les buts suivants:

Exercer en général et dans toutes ses branches le commerce d'hôteliers et de restaurateurs, conformément aux dispositions de la loi des licences de Québec, et faire toutes autres affaires qui peuvent être conduites en rapport avec tel commerce, tel que les affaires de propriétaires de place pour le cirage des chaussures, salons de barbiers, salles de billards et de pool, dépôts de journaux et de publications périodiques, magasin de cigares, cigarettes, tabacs, hultres, salle à manger, et aussi exercer le commerce de marchande, commerçants et importateurs de liqueurs en gros et en détail;

Acquérir, recevoir, posséder, louer, échanger, aliéner tous les biens meubles et immeubles nécessaires aux fins de la compagnie et disposer des dits

biens de toute façon; hypothéquer et engager de quelque manière que ce soit les biens immeubles de la compagnie;

Souscrire, accepter, endosser, négocier toutes lettres de change, billets promissoires, chèques et autres effets négociables;

Acquérir par voie d'achat, échange, louage ou autrement tout hôtel ou restaurant, déjà en opération et spécialement l'hôtel actuellement exploité par M. M. Dufresne et Benoit, rue Laframboise, Place du Grand Tronc, Saint Hyacinthe, y compris la licence, fonds de commerce, l'achalandage, l'ameublement et tous autres accessoires constituant le commerce d'hôtel en opération tel qu'actuellement exercé par les dits Dufresne et Benoit et de les payer en argent ou en parts acquittées de la compagnie à un prix à être déterminé par la dite compagnie;

Acquérir, posséder, louer, garantir, hypothéquer, vendre ou échanger des actions, stocks ou débentures ou garanties de toutes corporations faisant le même genre d'affaires que la présente compagnie;

Acheter, louer, détenir et acquérir tout commerce d'une nature semblable à celui exploité par la compagnie, soit en tout ou en partie, aussi toutes franchises et les payer soit en actions, débentures ou autres valeurs de la compagnie ou autrement;

Contracter des emprunts et en assurer le remboursement en la manière déterminée par les directeurs de la compagnie et en particulier par l'émission de débentures et d'obligations comportant hypothèque sur tous ou partie des biens immeubles de la compagnie;

Faire toutes choses et exercer tous les pouvoirs et faire toutes les affaires en rapport avec la mise en opération des objets pour lesquels la compagnie est incorporée, sous le nom de "Hotel Union, Limitée", avec un capital social de quarante neuf mille neuf cent piastres (\$49,900.00), divisé en quatre cent quatre vingt dix neuf (499) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera à St. Hyacinthe.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce cinquième jour de mars 1915.

C. J. SIMARD,

Sous secrétaire de la province 972—19,26,2,9

POUR VOYAGER

Pour voyages d'automobile. Voiture de Luxe. Appelez Nos Phons 364 ou 378. Prix raisonnables.

Chambre et Pension demandées

Un monsieur désirerait avoir une chambre avec pension dans une famille privée.

S'adresser au bureau du "Clairon" jno—945

Nouvelles Générales

Une dépêche de Copenhague mande que la récolte de pommes de terre a subi de gros dégâts par suite de gelées dans le sud et l'est de l'Allemagne.

La ville de Mexico est menacée de la famine, et le général Obregon s'oppose à toutes les mesures de soulagement qui pourraient être prises.

Les libéraux du comté de Compton, P. Q., choisissent pour candidat, aux prochaines élections fédérales, M. A. B. Hunt, leur ancien député.

La récolte prévue pour cette année dans l'Afrique du Sud Est est si exceptionnelle qu'on redoute une réelle insuffisance des moyens de transport et d'exportation.

De son lit de convalescence, Mme Sarah Bernhardt, malgré ses 70 ans bien sonnés et l'absence de sa jambe droite fait des projets de théâtre et organise une tournée en Amérique pour l'Automne prochain.

Pierre Loti, romancier français, officier de marine en retraite, a demandé au gouvernement l'autorisation de reprendre son service et de lui assigner un poste sur la flotte française qui opère dans les Dardanelles.

Une charte vient d'être accordée à la Colonial Bank of Canada, avec bureau chef à Montréal. Cette banque est une vieille institution anglaise qui vient faire des opérations au Canada. Le capital autorisé est d'un demi-million.

Le Gouvernement militaire de Strasbourg, capitale de l'Alsace Lorraine, a prohibé la vente et la consommation de l'absinthe.

Les personnes qui violeront cet ordre seront punissables d'un an d'emprisonnement.

La Législature du New Hampshire vient de se prononcer en faveur de l'abolition de la peine de mort dans cet Etat. Le vote a été de 199 voix contre 148. Quelle sera l'attitude du Sénat sur cette question? Nous le saurons sous peu.

En Angleterre, toutes les perspectives de grève se sont évanouies et l'activité générale a repris son cours normal, aux chantiers de la Clyde, aux docks de Liverpool et partout, de façon à ce que l'intérêt national ne soit nullement mis en péril.

L'équipage du vaisseau américain "Dacia", récemment saisi par un vaisseau de guerre et dirigé sur Brest, a reçu l'ordre du gouvernement français de retourner à son point de départ. Tous les marins, d'après une dépêche, retournent dans leurs demeures.

A Genève, un ouvrier horloger a fabriqué une montre dont le boîtier est une perle d'un demi pouce de diamètre. Il a fallu quinze mois à l'ouvrier pour exécuter son délicat travail. La montre est garantie parfaitement réglée; elle a été mise en vente au prix de \$6,000.

La nouvelle annonçant la nomination de M. Tellier, fils de l'ancien chef de l'opposition, au poste de secrétaire du Lieutenant Gouverneur, est inexacte, dit-on. La position a été offerte à M. Tellier, mais il a cru devoir ne pas l'accepter pour se consacrer à ses études de droit.

Boston va, selon toute indication, avoir une exposition mondiale en 1920, pour commémorer le troisième centenaire de l'arrivée des Pilgrims. Le gouverneur Walsh a signé la résolution passée par la Législature pour former une commission qui organisera la célébration du tricentenaire.

D'après une déclaration faite par le Chancelier de l'Échiquier d'Angleterre, les frais de la guerre pour l'année 1915 s'élèveront, du côté des Alliés, à la prodigieuse somme de dix mille millions de piastres, ou dix billions (\$10,000,000,000).

Plus qu'ils n'en faudrait pour faire disparaître de la surface de la terre la pauvreté et la misère!

Tintement d'Oreilles
SURDITÉ
Froid dans la Tête
CATARRHE
Soulagé instantanément par le
DR. MARSHALL'S
CATARRH SNUFF
25c Chez tous les pharmaciens ou sera
envoyé franco de port par
C. H. KEITH, Mfr., CLEVELAND, OHIO.

Le Liquor Laws Committee de la Législature du New Hampshire a décidé, par un vote de 9 à 6, de faire un rapport favorable concernant le bill demandant la révocation de la loi des licences pour la vente des boissons enivrantes et le rétablissement du régime de prohibition qui existait avant 1903.

Le général belge Leman, l'héroïque défenseur de Liège, actuellement prisonnier en Allemagne, a refusé la liberté sur parole qu'on lui offrait et a déclaré que le premier usage qu'il ferait de sa liberté serait d'offrir ses services à son roi et à son pays. Dans une lettre à un ami, il ajoute que la blessure de son pied est enfin guérie.

On mande de Kiel que tous les dreadnoughts allemands sont à subir des épreuves, afin de constater leur efficacité. Ces épreuves sont du genre de celles qui ont eu lieu en janvier, après quoi la moitié des équipages ont été envoyés en Belgique, avec de gros canons de marine, afin de tenir tête au bombardement de l'artillerie navale anglaise.

L'honorable Rodolphe Lemieux, ex-ministre de la Marine, souffrant d'une sérieuse indisposition, est retenu chez lui, en sa demeure, à Ottawa. Il ne pourra donc pas prendre une part active aux débats de la Chambre des Communes, durant la présente session. L'honorable Lemieux doit partir sous peu pour le Sud.

L'ancien premier ministre Venezelos publie un article dans l'Ethnos, dans lequel il demande au nouveau gouvernement d'abandonner sa neutralité. L'article dit que la Grèce a actuellement l'occasion de quadrupler son territoire. Il ajoute que si le nouveau ministre prend cette attitude, il lui garantit une majorité en Chambre.

L'élection provinciale complémentaire de Whitford, a abouti à la réélection de M. Andrew Shandron, libéral, par 25 voix de majorité sur Roman Kramer, conservateur.

L'élection complémentaire était faite, à cause de l'impossibilité de siéger où se trouvait M. Shandron par suite des irrégularités alléguées contre lui dans la précédente campagne électorale.

On vient de commencer de grands travaux d'amélioration au Château Frontenac, à Québec.

On démolit le pont reliant l'ancienne aile aux nouvelles pour le remplacer par une tour qui fera communiquer tous les étages. On remplacera les escaliers en bois par des escaliers en marbre. Les murs seront mis à l'épreuve du feu. Les fils électriques seront renouvelés, etc.

Ces travaux, qui seront terminés en juin, coûteront environ \$200,000.

Au Sénat du Canada, l'honorable sénateur David présente sa motion au sujet du Règlement XVII d'Ontario et prône l'obligation de la Chambre haute fédérale de protéger les minorités. "L'injustice nationale est une menace de discorde", proclame-t-il. L'honorable sénateur McHugh, de Lindsay, Ont., appuie la motion, et il exprime vigoureusement ses sympathies pour la minorité canadienne-française de sa province.

Adelard Lippé, un jeune Canadien français, gardien de nuit aux filatures de lainages Gonic, s'est trouvé face à face avec bandit armé en train de piller la voûte de la compagnie.

Lippé braqua son revolver dans la figure du bandit, et dut lui tirer plusieurs balles avant de le subjugué. Le bandit est mort.

On a établi que le voleur n'était autre qu'un jeune pasteur baptiste

récemment gradué dont on avait haut estime.

Le bandit croyait pouvoir voler facilement, le gardien régulier, Henri Plourde, étant absent, mais il ignorait que Lippé le remplaçait.

Le général Joffre, le chef illustre des armées alliées, a vu la mort de près.

Comme on était à faire l'essai de nouveaux explosifs, le général Joffre a été atteint au bras droit par un éclat de la pièce qui devait tirer le coup.

On s'empressa autour du généralissime et l'on constata heureusement que la blessure n'était pas grave et que le vainqueur de la Marne pourrait continuer à tenir la campagne.

On assure que l'explosif est le plus terrible qui ait encore été inventé. Dès cette semaine on en fera l'essai sur les Boches.

Une correspondance de Saint Moïse, comté de Matane, nous signale un cas extraordinaire de fécondité qui mérite une mention spéciale.

Mme Alfred Bruneau, de St Moïse, née Louise Ouellet, a donné naissance, le 28 février dernier, à trois enfants du sexe masculin qui reçurent au baptême les noms de Pierre, Léopold et Paul-Aimé.

Le Dr J. F. Drolet, de Val Brillant, et les nombreux parents et amis de la famille ont chaleureusement complimenté l'heureuse mère dont les jumeaux ont envie de vivre et ce, pour l'honneur de leur mère qui fait honneur à la race canadienne française.

Des Américains ont beau à faire payer aux Allemands l'acte de piraterie inconcevable accompli le 28 janvier, dit un confrère franco-américain. Plus de 45 vaisseaux allemands sont internés dans les ports américains et nous n'avons qu'à les saisir; ces vaisseaux feront une splendide flotte marchande pour les Etats Unis. Rien que le "Vaterland" interné à Boston vaut une douzaine de millions et c'est un des plus beaux vaisseaux du monde. C'est la débâcle qui va commencer pour l'Allemagne et, vrai, elle le mérite bien.

Eugène Tremblay, de Montréal, a défait Fritz Hanson, de Worcester au cours d'une lutte à Woonsocket, R.I. Le lutteur de la métropole canadienne a obtenu deux chutes sur trois. De l'avis de tous, cette rencontre fut une des plus belles de celles qui ont eu lieu à Woonsocket.

Hanson obtint la première chute en 38 minutes et 57 secondes, Tremblay obtint la seconde chute en 29 minutes et 20 secondes puis la troisième dans l'espace de 10 minutes et 15 secondes. Chaque fois, il se servit du "toehold".

Ils ignorent qu'il y a guerre

Un groupe d'îles anglaises, dans le sud de l'Atlantique, ne savent pas que l'Empire est en guerre.

Il y a encore des endroits qui n'ont pas entendu parler de la guerre qui est commencée depuis sept mois. Le secrétaire du maître général des Postes, dans un rapport, mentionne le fait que Tristan da Cunha, un groupe d'îles anglaises, dans le sud de l'Atlantique, n'a pas reçu de malle depuis le commencement de la guerre.

Ces îles dépendent entièrement sur les chances de communication de l'Afrique du Sud, à une distance de 1,500 milles. Souvent les habitants sont une année ou plus sans pouvoir communiquer avec le monde extérieur. Le population, au nombre de 80 environ, se compose d'Anglais, en grande partie descendants de marins de navires naufragés.

Un autre endroit qui n'a pas entendu parler de la guerre est Yukaitos, dans la partie orientale du Pérou. Les lettres de cet endroit sont prises par le navire anglais "Amazon", à Manaos. Yukaitos n'est qu'à quelques cents milles de Lima, la capitale du Pérou, mais le mur des Andes est une barrière presque impassable.

L'Australie est aujourd'hui le pays qui contient encore le plus de régions inexploitées en proportion de sa superficie.

Il est de la Nature de l'Homme de se Tromper

Mais, parce que vous êtes associé dans un commerce de quincaillerie ou d'épicerie, ne faites pas l'erreur d'en conclure que l'assurance pour associés ne vous concerne pas. Vous avez tout autant besoin d'une

Police de Protection d'Associés de La CANADA LIFE

qu'une maison brassant des millions de dollars.

Que vous fassiez de grosses ou de petites affaires, dans un village, une ville ou cité, il n'en reste pas moins vrai que la mort de votre associé ébranlerait très sérieusement, si elle ne ruinait pas votre commerce.

Nous avons étudié votre question à votre point de vue et nous serions heureux d'en causer davantage avec vous.



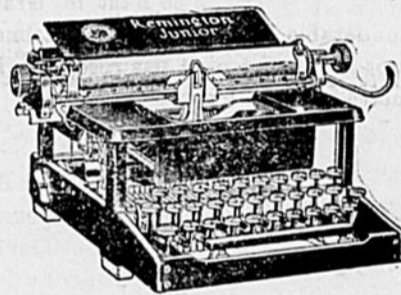
Herbert C. Cox,

Président et Gérant Général.

F. BARTELS, Agent, St-Hyacinthe.

13

Un Clavigraphe Portatif Remington Junior



Aussi durable que le modèle régulier du Remington. La moitié moins pesant que les modèles réguliers. Pour le voyageur et pour le foyer.

Ecrivains, religieux, médecins, étudiants et autres ayant besoin d'un clavigraphe petit, compact et sûr, feront bon accueil au Remington Junior qui résout pour eux le problème du clavigraphe.

Prix avec couvert qui protège contre la poussière \$ 65.00
Avec valise en cuir 75.00
Autres modèles Remington 130.00 et plus

Demandez notre catalogue

Remington Typewriter Company, Ltd.

Telephone Main 4740

No 7 rue Notre Dame Ouest, Montréal, Qué.

No 84 rue Saint Pierre, Québec, Qué.

980-jnob

Qu'est-ce que tu penses que cet homme là, le boucher, pèse?

Jules.—Est ce que je sais, moi?

Joe.—Devine?

Jules.—Eh bien, y pèse?... .

Joe.—Y pèse de la viande.

Chose.—Vous savez que votre neveu est pour se marier. A cette occasion, faites donc quelque chose pour lui faire plaisir.

L'oncle à héritage.—Je vais lui faire croire que je suis gravement malade.

La matresse :

Voyons, mon petit Jean, combien font trois et deux?

Silence de Jean.

—Ecoute moi bien. Je suppose que je te donne trois sous et puis encore deux sous, combien cela te fera-t-il de sous?

—Sept, Mademoiselle.

—Comment, sept?

—Mais oui, j'en ai déjà deux dans ma poche.

Ne manquez pas de lire la 49^e édition de

L'Almanach Rolland,

Agricole, Commercial et des Familles,

POUR 1915

Qui vient de paraître et renferme encore, outre ses nombreux et utiles renseignements religieux et civiques, d'agréables légendes et d'intéressantes histoires inédites par nos auteurs canadiens :

Amour et Guerre, par A. D. Decelles
Assassin, par R. Girard
Avec Puce et Toussaint, par A. Bourgeois.

Publié par

LA COMPAGNIE J. B. ROLLAND

No 53 rue St Sulpice . . Montréal.

Prix 15c; franco par malle 20c.

LA FAVORITE
DEPUIS 100 ANS
Bière Dawes'
Lachine Ale

A VENDRE

2 voitures de famille, 1 omnibus, sleigh (speeder), 1 secrétaire (roll top), 1 clavigraphe Oliver. S'adresser au No 11 rue Laframboise. 12,19,26,2—957

A VENDRE

3 Incubateurs : 2 Prairie State 150, et un Peerless 120. Un Centrifuge Massey Harris pour 2 à 4 vaches. Plusieurs Ruches et un Extincteur. S'adresser au bureau du "Clairon" 5,12,19,26—910

Avis

PIERRE RACINE, LIMITÉE

AVIS est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du dix-neuf février 1915, constituant en corporation M^{rs}. Pierre Racine, marchand, Victor Racine, journaliste, Alphons Pion, bourgeois, Oscar Brouillet, barbier, Omer Filibotte, cultivateur, tous de Saint Hyacinthe, dans les buts suivants :

Faire le commerce en gros et en détail d'épicerie, provisions, liqueurs spiritueuses, feronnneries, chaussures, marchandises sèches et toutes sortes de marchandises en général.

Manufacturer et autrement produire et acquérir telles marchandises.

Faire le commerce de l'importation et l'exportation.

Agir comme agent à commission et agent commercial généralement.

Acheter, vendre ou échanger des propriétés ou des lots vacants et faire commerce d'immeubles en général.

Faire le commerce de produits agricoles et d'animaux ainsi que l'élevage d'iceux.

Acquérir, louer et disposer des marques de commerce, droits de patentes, privilèges d'aucune invention et les employer relativement aux affaires de la compagnie.

Fabriquer et vendre, soda, ginger ale, cidres et toutes autres liqueurs douces;

Fabriquer et vendre les vins canadiens;

Embouteiller et vendre de la bière et faire toutes autres affaires qui se rapportent à tel commerce, le tout sujet aux prescriptions de la loi des licences;

Faire des arrangements avec aucune compagnie faisant un commerce semblable pour partage de profits, réunion d'intérêt, condition réciproque ou autrement dans l'intérêt de la dite compagnie;

Acquérir des actions dans aucune compagnie faisant semblable commerce et payer pour telles actions en argent ou par des actions acquittées de la présente compagnie en partie ou en entier;

S'associer avec d'autres compagnies autorisées à faire semblable commerce;

Acheter et acquérir en tout ou en partie l'actif et l'achalandage de la maison Pierre Racine de la cité de St-Hyacinthe et de toutes autres compagnies, sociétés ou personnes faisant semblable commerce et en payer le prix partiel en argent ou partie en parts acquittées;

Se charger du paiement du passif de la dite maison "Pierre Racine" de telles compagnies, sociétés ou personnes;

Vendre les affaires et les propriétés de la compagnie comme une affaire en opération, et toutes personnes, sociétés ou compagnies ayant le pouvoir de l'acquiescer et en recevoir le prix en argent ou en actions acquittées, débiteures ou toutes autres considérations valables;

Acquiescer toutes propriétés nécessaires pour les affaires de la dite compagnie et en faire l'exploitation sous le nom de "Pierre Racine, Limitée", avec un capital social de vingt mille (\$20,000.00) piastres, divisé en deux cents actions (200) de cent (\$100.00) piastres chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Saint-Hyacinthe.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce dix-neuvième jour de février 1915.

C. J. SIMARD,

Sous-secrétaire de la province.

5,12,19,26—950

